

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1885.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits énumérés au tableau VII du Budget général de l'État, de l'exercice 1885, pour les services constituant aujourd'hui le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, forment un total de fr. 91,961,588 »

La revision qui a été faite des prévisions de dépense, pour ledit exercice, permet d'y apporter quelques modifications ayant pour résultat de réduire l'ensemble des crédits pour le service ordinaire à

89,037,594 »

Soit une diminution de . . . fr. 2,923,994 »

Comparativement aux crédits votés pour l'exercice 1884, les prévisions de 1885 présentent une différence qui s'établit comme il suit :

Montant des crédits votés pour 1884	fr. 90,859,680 »
— des prévisions revisées pour 1885	89,037,594 »

En moins sur les crédits votés pour 1884. . . . fr.	1,822,086 »
---	-------------

Voici, avec les explications nécessaires, les articles sur lesquels portent les modifications proposées aux prévisions primitives :

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

Les produits réalisés par le chemin de fer, pendant la période actuellement connue de l'année courante (janvier à août), ont obligé l'Administration à modifier les prévisions inscrites au Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1885. Ces prévisions ne sont plus que de 120,700,000 francs, soit une réduction de 1,800,000 de francs.

Il doit nécessairement s'ensuivre une diminution sur les dépenses prévues pour l'exercice prochain.

A côté de la recette de 122,500,000 francs, le Budget primitif (Document n° 104) portait une dépense de	fr. 74,871,731 »
---	------------------

Les présentes propositions ramènent ce chiffre à	72,063,420 »
--	--------------

Soit une différence en moins de . . . fr.	2,808,311 »
---	-------------

plus forte, par conséquent, que la diminution prévue quant aux recettes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les allocations modifiées des différents services s'établissent de la manière suivante :

SECTIONS ET SERVICES.	PROJET		DIFFÉRENCE.	
	primitif.	amendé	EN PLUS.	EN MOINS.
1 ^{re} Section : Services communs	1,808,915 »	1,583,415 »	»	223,500 »
2 ^{me} — Voies et Travaux	17,595,491 »	17,086,935 »	20,000 »	528,556 »
3 ^{me} — Traction et Matériel	55,690,170 »	51,514,670 »	176,500 »	2,552,000 »
4 ^{me} — Transports	20,012,265 »	20,085,510 »	124,120 »	50,875 »
5 ^{me} — Perception des Recettes et Contrôles.	1,766,890 »	1,790,890 »	24,000 »	»
TOTAUX. . . . fr.	74,871,751 »	72,063,420 »	544,620 »	3,152,931 »
EN MOINS. . . . fr.			2,808,311 »	

Comme on le voit, la plus forte part de la diminution concerne le service des Voies et Travaux et celui de la Traction et du Matériel.

L'état satisfaisant d'entretien des voies et du matériel, la baisse assez sensible du prix des matières et des objets de consommation en général, la situation des approvisionnements et une meilleure utilisation des rails de remploi permettent d'apporter à ces deux catégories de dépenses d'importantes réductions.

Les augmentations, au montant total de 344,620 francs, qui figurent au résumé ci-dessus, se rapportent, à concurrence de 200,000 francs, à des dépenses de personnel. — La note explicative présentée à l'appui du projet de Budget (Document n° 104, page 403), contient la promesse d'une amélioration, d'ailleurs bien justifiée, des conditions d'avancement des fonctionnaires et employés.

Le chiffre du Budget aurait été moins élevé, disait cette note, « s'il n'avait » été reconnu nécessaire de consacrer, en partie, les économies provenant de » suppressions d'emplois à l'amélioration des conditions d'avancement des » fonctionnaires et employés méritants qui, sans cela, se trouveraient, pour » la plupart, privés de toute promotion pendant longtemps. »

Mais il est à noter que, pour des motifs précédemment exposés devant les Chambres, la plupart des fonctionnaires dont les positions étaient supprimées ont été maintenus en sur-cadre; leurs traitements continuent donc à grever le Budget, alors même que la plus forte partie des allocations correspondant à ces suppressions en a été déduite. Il serait donc impossible de réaliser la promesse faite au personnel, sans une augmentation de ressources.

Il suffira, d'ailleurs, pour faire ressortir la nécessité d'exécuter cette pro-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

messe, de constater que les promotions, cependant si restreintes, que l'on n'a pu se dispenser d'accorder à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création de notre réseau national, n'ont pu se faire, à l'égard du personnel inférieur, qu'en excédent des cadres. Il s'ensuit que tout avancement serait dès maintenant impossible si l'on ne disposait immédiatement des ressources nécessaires pour améliorer une situation dont la continuation serait de nature à amener le découragement dans le personnel.

Au surplus, le supplément de ressources correspond assez exactement à la dépense occasionnée par les traitements des fonctionnaires et employés en sur-cadre. On peut donc s'attendre à le voir disparaître successivement.

Les changements à apporter aux différents articles du Budget sont expliqués ci-après :

SERVICES COMMUNS.

ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif était de	fr.	553,515	»
Il est ramené à		458,515	»
Soit une diminution de	fr.	95,000	»
Correspondant à un transfert de	fr.	101,000	
à l'article 17 et à une augmentation de		6,000	
pour amélioration des cadres.			
DIFFÉRENCE ÉGALE	fr.	95,000	»

ART. 8. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit primitif qui était de	fr.	177,400	»
est réduit à		123,900	»
par suite d'un transfert égal à l'article 18.			
C'est une différence en moins de	fr.	53,500	»

ART. 9. — *Matériel et fournitures de bureau.*

Crédit porté au projet de Budget primitif	fr.	1,000,000	»
Par suite de mesures économiques adoptées, notamment dans le choix des papiers d'impression, et du rabais obtenu à la dernière adjudication, ce crédit peut être diminué de	fr.	75,000	»
Ce qui réduit le crédit à	fr.	925,000	»

La diminution réalisée sur cette catégorie de dépenses depuis 1883 s'élèvera donc à 245,880 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

VOIES ET TRAVAUX

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif de	fr. 1,440,540 »
est porté à	1,460,540 »
L'augmentation de	fr. 20,000 »

représente la part proportionnelle du personnel des Voies et Travaux dans la dépense à faire pour l'amélioration des cadres.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit primitif qui était de	fr. 9,687,900 »
peut être diminué de	54,300 »
par suite de la suppression du service de nuit sur les sections de Termonde à Schellebelle.	
Il est donc réduit à	fr. 9,633,600 »

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

L'allocation pétitionnée au projet de Budget primitif est de.	fr. 3,492,256 »
Pour les raisons exposées au commencement du présent chapitre, elle peut être ramenée à	fr. 3,000,000 »
Soit une diminution de	fr. 492,256 »
attribuable en partie à la baisse des prix et portant : 1° sur les billes et bois spéciaux	fr. 92,256 »
et 2° sur les rails.	400,000 »
TOTAL ÉGAL	fr. 492,256 »

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit nouveau est de	fr. 1,619,870 »
présentant sur le crédit primitif	1,496,870 »
une augmentation de	fr. 123,000 »
qui se justifie comme suit :	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Transfert de fr.	101,000 »
provenant de l'article 7 et représentant la dépense d'agents faisant partie du cadre de la Traction et du Matériel;	
2° D'une somme de	22,000 »
pour l'amélioration des cadres.	
TOTAL ÉGAL fr.	123,000 »

ART. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

L'augmentation de 53,500 francs portée à cet article, provient d'un transfert de l'article 8 ; il s'agit des ouvriers dépendant du service de la Traction.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Sur le crédit primitif de fr.	6,202,000 »
il est proposé une diminution de	1,202,000 »

L'allocation pétitionnée n'est donc plus que de. fr. 5,000,000 »

Outre la baisse de prix rappelée plus haut, des économies importantes ont pu être réalisées au moyen de mélanges de charbons de qualité inférieure pour l'alimentation des locomotives.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Le crédit peut être réduit à. fr.	13,161,200 »
soit, sur l'allocation demandée au projet de Budget, ci . . .	14,311,200 »
une différence en moins de fr.	1,150,000 »

Pour les considérations générales exposées ci-dessus et comme conséquence de l'extension de la main-d'œuvre, ainsi que de l'emploi d'une partie des approvisionnements formant le stock du magasin, on diminue de 1,300,000 » la dépense d'achat des matériaux destinés à l'entretien du matériel.

Par contre, une augmentation de 150,000 » est nécessaire pour l'organisation des nouveaux ateliers.

RESTE UNE DIMINUTION DE fr. 1,150,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRANSPORTS.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif de	fr. 9,023,390 »
est porté à	9,147,310 »

L'augmentation est de	fr. 124,120 »
---------------------------------	---------------

Une somme de	fr. 128,000 »
------------------------	---------------

est portée pour l'amélioration des cadres du personnel.

Mais il est fait déduction de	3,880 »
---	---------

par suite de transferts entre les articles 22 et 34 résultant de la création ou de la suppression de certains bureaux mixtes.

RESTE UNE AUGMENTATION DE	fr. 124,120 »
-------------------------------------	---------------

PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.

Le crédit primitif était de	fr. 1,684,770 »
Il est porté à	1,708,770 »

AUGMENTATION	fr. 24,000 »
------------------------	--------------

destinée à l'amélioration des cadres du personnel.

POSTES.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit primitif	fr. 3,224,303 »
— nouveau	3,249,303 »

AUGMENTATION.	fr. 25,000 »
-----------------------	--------------

Il est reconnu nécessaire de relever d'une classe une trentaine de bureaux de poste et de transformer vingt emplois d'auxiliaires en emplois de commis. Cette mesure comportera une dépense de 50,000 francs, dont la moitié seulement affectera l'exercice 1885.

La revision du classement des bureaux de poste a été commencée en 1882; elle se poursuit par étapes successives, de manière à répartir sur plusieurs exercices l'augmentation de dépense qui en résulte et à concilier ainsi les intérêts du Trésor avec les légitimes aspirations du personnel appelé à en bénéficier. Il s'en faut de beaucoup que la rémunération des percepteurs des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

postes soit partout en rapport avec l'importance de leurs bureaux et surtout avec la responsabilité, toujours croissante, qui pèse sur ces agents. Pour se rendre compte du développement des opérations et du travail qui incombe annuellement à nos bureaux de poste, il suffit de comparer la recette générale de 1884, année dont le trafic a servi de base à la classification nouvelle, à la recette générale de l'exercice écoulé. Voici cette comparaison :

	1881.	1885.	AUGMENT.
Recette pour compte du Trésor fr.	12,501,520 »	13,545,512 »	1,045,992 »
— de tiers	405,921,892 »	502,579,656 »	96,657,744 »
TOTAUX fr.	418,223,212 »	515,924,948 »	97,701,736 »

La progression de travail qu'accuse cette augmentation de recette justifie la mesure proposée et lui donne un caractère de justice qui ne sera pas contesté.

ART. 25. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit primitif fr.	3,774,379 »
— nouveau	3,797,711 »
AUGMENTATION fr.	23,332 »

Un crédit nouveau de 33,000 francs est nécessaire pour opérer un relèvement partiel des traitements de ceux des facteurs dont la rémunération est notoirement insuffisante, eu égard à la besogne souvent excessive qui leur incombe. Il n'est demandé pour 1885 que les deux tiers de cette somme, soit 23,332 francs.

ART. 39. — *Matériel, etc.*

Crédit primitif fr.	740,820 »
— nouveau	710,820 »
DIMINUTION fr.	30,000 »

La dépense effectuée jusqu'à ce jour à charge de 1884 permet de proposer cette réduction sur l'allocation primitivement demandée.

L'augmentation totale sollicitée pour le service des postes se réduit donc à 18,332 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TÉLÉGRAPHES.

ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit primitif	fr. 2,031,856 »
— nouveau	2,177,841 »

L'augmentation de	fr. 145,985 »
-----------------------------	---------------

est demandée pour permettre de réaliser les mesures ci-après :

1 ^o Amélioration de la position d'un certain nombre de commis	fr. 82,800 »
2 ^o Transformation de vingt emplois d'auxiliaires en emplois de commis.	24,400 »
3 ^o Amélioration de la position de quelques fonctionnaires des services administratifs et relèvement de la classe de plu- sieurs perceptions	20,550 »
4 ^o Transformation de deux emplois de sous-chef de section en emplois de chef de section	fr. 2,620 »
TOTAL.	fr. 130,370 »

dont la moitié seulement, soit fr. 65,185 »
sera nécessaire en 1885.

A cette somme, il faut ajouter :

1 ^o celle de	7,800 »
montant du traitement et des frais de déplacement d'un ingé- nieur électricien consultant, récemment attaché au service des télégraphes;	
2 ^o celle de	73,000 »
résultant d'augmentations de traitement non prévues au Budget et qu'il n'est plus possible de différer.	

TOTAL. fr. 145,985 »

Depuis plusieurs années, les allocations budgétaires destinées au personnel du service des Télégraphes n'ont point permis de le traiter aussi favorablement que celui d'autres services du Département. De là des réclamations dont il serait difficile de contester la légitimité et auxquelles l'administration ne saurait rester indifférente, sans faire naître le découragement parmi toute une catégorie d'agents qui ne se recommandent pas moins que leurs collègues par leur mérite comme par le zèle et le dévouement qu'ils apportent à l'accomplissement de leurs devoirs.

Le moment est d'autant plus opportun pour leur rendre la justice qui leur est due que, comme on le verra plus loin, les économies qu'il est pos-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sible de réaliser sur d'autres articles du Budget des Télégraphes réduisent à 46,785 francs pour 1885 les augmentations de crédit sollicitées pour ce service.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que les améliorations projetées se justifient, non seulement par le retard que certains fonctionnaires et employés ont éprouvé dans leur avancement, mais encore par l'extension et la plus grande importance qu'ont acquises leurs attributions par suite du développement constant du service des Télégraphes. C'est ainsi que s'imposent, en quelque sorte, la transformation de certains emplois et le relèvement de la classe de quelques bureaux de perception.

Il est à remarquer encore que, pour un certain groupe d'agents, l'amélioration de position qui leur sera accordée ne sera que l'application des dispositions réglementaires concernant ceux dont le traitement est resté stationnaire pendant six années au moins.

Enfin, la transformation de vingt emplois d'auxiliaires en emplois de commis ne comporte, en réalité, qu'une augmentation de dépense de 2,000 francs, c'est-à-dire la différence entre le salaire dont jouissent les auxiliaires et le traitement qui leur serait alloué. Le surplus, soit 22,400 fr., n'est qu'un transfert de l'article *Salaires* à l'article *Traitements* et affecte pour moitié seulement le Budget de 1885.

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit primitif	fr.	1,069,270	»
— nouveau		1,068,070	»
DIMINUTION	fr.	1,200	»

Comme on vient de le dire, il est fait un transfert de . . fr. 11,200 »
de cet article à l'article traitements pour la transformation de
vingt emplois d'auxiliaires en emplois de commis; mais, d'autre
part, il y a lieu d'augmenter ce crédit d'une somme de . . . 10,000 »
pour faire face au surcroît de dépense à résulter du retour
au mode de rémunération, en vigueur avant le tarif du
1^{er} avril 1884, du port des télégrammes à domicile.

La diminution que subit cet article se réduit donc à . . fr.	1,200	»
--	-------	---

ART. 43. — *Entretien.*

Crédit primitif.	fr.	374,351	»
— nouveau		276,351	»
DIMINUTION.	fr.	98,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les économies réalisées et celles à réaliser dans le courant de l'exercice 1883 sur les frais d'impression, de matériel, de fournitures diverses, etc., permettent de faire cette réduction.

MARINE.

ART. 43. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit primitif	fr. 862,386 »
— nouveau	863,586 »
AUGMENTATION	fr. 1,200 »

représentant le traitement d'un second préposé au relèvement des coupons sur les bateaux faisant le service entre Anvers et la Tête de Flandre.

Par suite d'une notable réduction des taxes de transport, le trafic entre les deux rives de l'Escaut s'est considérablement accru, et il est devenu indispensable de nommer un second agent chargé de relever les coupons des voyageurs.

ART. 48. — *Subsides.*

Crédit primitif	fr. 240,155 »
— nouveau	58,155 »
La diminution de	fr. 182,000 »

est la conséquence de la suppression du crédit prévu au projet de Budget primitif pour la mise en service, en 1883, d'un aviso (équipage, combustible, etc.) et pour l'extension que cet aviso eût permis de donner à l'école des mousses, soit fr. 184,000 »

mais, d'autre part, l'article 48 doit être augmenté d'une somme de 2,000 »

(formant le littéra B des développements) destinée à subsidier l'instruction donnée aux enfants des pilotes et autres agents belges résidant aux bouches de l'Escaut.

Il reste donc comme diminution.	fr. 182,000 »
---	---------------

N. B. Les modifications indiquées dans la note préliminaire qui précède étant les seules que subisse le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1883, il a paru inutile de réimprimer tous les développements donnés à l'appui du projet primitif.

Il y a lieu de s'en rapporter, quant à ces développements, à ce que contiennent les pages 347 à 414 du *Document parlementaire* n° 104 de la session 1883-1884.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

En remplacement du tableau VII annexé à Notre arrêté du 28 février 1884 et du § 8 de l'article 1^{er} de cet arrêté, Notre Ministre des Finances présentera en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de quatre-vingt-neuf millions trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze francs (89,037,594 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 8 novembre 1884.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	342,250 »
2	— des fonctionnaires et employés	167,850 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Adminis- tration centrale	6,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauf- fage, éclairage, menues dépenses	75,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	30,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	458,515 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	123,900 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	925,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	32,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	6,000 »	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,460,540 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	9,655,600 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,000,000 »	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,972,795 »	
A REPORTER. . . . fr.		»	342,250 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	342,230 •
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,619,870 •	72,063,420 •
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,185,800 •	
19	Primes d'économie et de régularité.	547,800 •	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,000,000 •	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	13,161,200 •	
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,147,510 •	72,063,420 •
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	5,947,000 •	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	590,000 •	
25	Frais d'exploitation	2,121,000 •	
26	Camionnage	1,800,000 •	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 •	
28	Redevances aux compagnies	50,000 •	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,708,770 •	72,063,420 •
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	82,120 •	
	CHAPITRE III.		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	93,104 •	72,405,670 •
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	98,650 •	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	71,422 •	
	A REPORTER. fr.	•	72,405,670 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	72,405,670 »
	SECTION 2. — Postes.		
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	3,249,505 »	12,904,464 »
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	3,797,711 »	
36	Transport des dépêches	530,740 »	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	715,000 »	
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 »	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	710,820 »	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250 »	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	2,177,841 »	3,588,185 »
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,068,070 »	
43	Entretien	276,351 »	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 »	
	CHAPITRE IV.		
	MARINS.		
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	863,586 »	3,588,185 »
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	186,540 »	
47	Remises. (Crédit non limitatif).	1,400,000 »	
48	Subsides.	58,155 »	
49	Traction et matériel	1,079,904 »	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	»	88,903,319 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS. par article.	TOTAL par chapitre
	REPORT. . . . fr.	•	88,903,519 •
	CHAPITRE VI.		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire</i>)	67,000 •	67,000 •
	CHAPITRE VII.		
52	Pensions : premier terme	22,200 •	22,200 •
	CHAPITRE VIII.		
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	29,325 •	29,325 •
	CHAPITRE IX.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 •	15,750 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CH. DE FER, ETC. . . . fr.	•	89,037,594 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 8 novembre 1884.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*
JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

TABLEAU

de développement des articles révisés du projet de Budget du Ministère des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes.

Articles du Budget.	Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE.		
			demandés au projet de Budget primitif.	demandés au projet de Budget révisé.	Augmentation.	Diminution.	
CHAPITRE II. CHEMINS DE FER. — PREMIÈRE SECTION. SERVICES COMMUNS. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. 7 a. Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 368,115 b. Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. — Masse d'habillement. Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 69,300 c. Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. 8 a. Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service, autographie et factage fr. 66,430 b. Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central, des imprimés et des approvisionnements 38,870 c. Fabrication de coupons Edmond'son, etc. 18,600 Matériel et fournitures de bureau pour tous les services. 9 a. Fournitures de bureau, papiers, impressions et reliures. . fr. 847,000 b. Mobilier, éclairage, chauffage des bureaux compris dans la 1^{re} et dans la 5^e section (litt. A). 22,000 c. Abonnements, frais de traduction, publicité 56,000 DIMINUTION. . fr. 225,500							
DEUXIÈME SECTION. VOIES ET TRAVAUX. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. 13 a. Direction centrale du service des voies et travaux fr. 187,000 b. Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. Bâtiments et dépendances 1,169,240 c. Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 104,300 A REPORTER. . . fr. 1,440,540 1,460,540 20,000 .							

Articles du Budget.	Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE.	
			demandés au projet de Budget primitif.	demandés au projet de Budget révisé.	Augmentation.	Diminution.
		REPORT. . . . fr.	1,440,540	1,400,540	20,000	"
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.</i>				
14	a.	Surveillance et police de la route. (Surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) fr. 5,960,770				
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc., (chefs poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) 3,692,850	9,687,900	9,653,600	"	34,300
		<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>				
15	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux fr. 1,476,700				
	b.	— de rails et accessoires 882,200	3,492,256	3,000,000	"	492,256
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule 641,100				
					20,000	526,556
		TROISIÈME SECTION.				
		TRACTION ET MATÉRIEL.				
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>				
17	a.	Direction centrale du service fr. 276,800				
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements. 820,520				
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 541,950	1,496,870	1,619,870	123,000	"
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts. 94,200				
		Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 86,400				
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.</i>				
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,764,800				
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport dans les stations 2,531,900				
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 53,500	11,132,300	11,185,800	53,500	"
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 2,835,600				
		<i>Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois.</i>				
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. . 3,800,000				
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation . . . 1,200,000	6,202,000	5,000,000	"	1,202,000
		A REPORTER. . . . fr.	18,831,170	17,805,670	176,500	1,202,000

Articles du Budget. Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE.	
		demandés au projet de Budget primitif.	demandés au projet de Budget révisé.	Augmentation.	Diminution.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.					
	1 ^{re} SECTION. — Services communs	1,808,913	1,585,415	•	223,500
	2 ^e » — Voies et travaux	17,593,491	17,086,935	»	506,556
	3 ^e » — Traction et matériel.	33,690,170	31,514,670	»	2,175,500
	4 ^e » — Transports	20,012,265	20,085,510	73,245	»
	5 ^e » — Perception des recettes et contrôles	1,766,890	1,790,890	24,000	•
		74,871,751	72,065,420	97,245	2,905,556
CHAPITRE III.		DIMINUTION. .fr.		2,808,311	
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.					
—					
DEUXIÈME SECTOIN.					
POSTES.					
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.					
34	a. Direction centrale et services provinciauxfr. 502,800	5,324,505	5,240,505	25,000	•
	b. Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants . . 2,656,705				
Traitements et indemnités des facteurs.					
35	a. Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspon- dances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs, facteurs- triers, etc.) 125,000	5,774,579	5,797,711	25,532	»
	b. Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de can- tons postaux (facteurs de perception) 1,500,000				
	c. Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les com- munes rurales (facteurs ruraux) 1,585,540				
	d. Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs tempo- raires, etc. 587,571				
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.					
36	a. Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, re- liures, etc. 145,000	740,820	710,820	•	30,000
	b. Chauffage et éclairage 60,000				
	c. Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mo- bilier et du matériel, menues dépenses 135,820				
	d. Loyers, frais de régie 315,000				
	e. Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants 55,000				
				48,532	30,000
		AUGMENTATION. .fr.		18,532	

Articles du Budget.	Lett. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE.		
			demandés au projet de Budget primitif.	demandés au projet de Budget révisé.	Augmentation.	Diminution.	
TROISIÈME SECTION.							
TÉLÉGRAPHES.							
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.							
41	a	Direction centrale et surveillance du service fr. 445,450					
	b	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacement et d'intérin, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc 1,734,391	2,051,856	2,177,841	145,985	•	
42	a	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	1,060,270	1,068,070	•	1,900	
Entretien.							
43	a	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques. 80,000					
	b	Loyers 8,000					
	c	Éclairage et chauffage. 40,000	374,351	276,351	•	98,000	
	d	Entretien des locaux et du mobilier. 16,000					
	e	Entretien des lignes et des appareils 90,000					
	f	Objets de consommation, menues dépenses 42,351					
					145,985	99,900	
			AUGMENTATION. . .		46,785		
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE III.							
1 ^{re} SECTION. — Services communs.			565,176	565,176	•	•	
2 ^e — — Postes.			8,898,694	9,017,026	18,552	•	
3 ^e — — Télégraphes			3,477,477	3,524,262	46,785	•	
			12,759,347	12,904,464	65,117	•	
			AUGMENTATION. . . r.		65,117		
CHAPITRE IV.							
MARINE.							
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.							
45	a	Direction centrale du service fr. 100,900					
	b	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête de Flandre 365,672					
	c	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 378,214	862,386	863,586	1,200	•	
	d	Frais de route et jetons de présence des jurys. 20,800					
A REPORTER. . . . fr.			862,386	863,586	1,200	•	

